

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 18 janvier 2016 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe - Maire

Mme Johanne Bonenfant – Mairesse suppléante

Mme Martine Coulombe – Conseillère

M. Patrick Courville – Conseiller

M. John Rodgers – Conseiller

Mme Jocelyne Lyrette - Conseillère

M. Éric Bélanger – Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (9) assistent à la rencontre.

O-1801-830 Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

O-1801-831 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il soit mentionné que la prise de décision pour le sujet **600-05, - Demande des pourvoyeurs à la Municipalité suite à notre demande pour la création future d'un comité entre les parties**, fût décidée en plénier et sera acheminée par l'entremise d'une correspondance à l'association.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-832 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-833 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-834 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2016**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre pour l'adoption des prévisions budgétaires 2016, et ce, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-835 **Adoption de la liste des chèques émis et des paiements en ligne pour la période du mois de décembre 2015**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu, d'adopter la liste des chèques émise ainsi que les paiements en ligne effectués pour la période du mois de décembre 2015, au montant de 36 559.58 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-836 **Adoption de la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de décembre 2015**

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, d'adopter la liste des comptes fournisseurs dus pour la période du mois de décembre 2015 au montant de 61 306.75 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-837

Adoption des salaires payés pour le mois de décembre 2015

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu, d'adopter la liste des salaires payés pour la période du mois de décembre 2015 au montant de 64 853.89 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-838

Adoption des dépenses incompressibles pour l'année financière 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été approuvés au budget de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement desdites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2016 adopté par la Municipalité de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats;

EN CONSÉQUENCE, , propose et il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-dessous énumérées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2016 adopté à la séance extraordinaire du 21 décembre 2015, à savoir :

- le versement de la rémunération des membres du conseil municipal tel que prévu aux avis et règlements;
- le paiement des salaires des employés municipaux tels que prévu aux ententes de travail, à la résolution d'embauche et à la convention collective en vigueur;
- le paiement des salaires et des formations des pompiers;
- le paiement des membres du comité consultatif d'urbanisme;
- les frais inhérents préalablement approuvés dans un contrat de travail;
- les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur imposées par la Loi provinciale et fédérale;

- le paiement des contributions de la Municipalité et des employés relativement à l'assurance collective, au régime de pension, au syndicat et à la pension alimentaire;
- le paiement des factures pour les services téléphonique, cellulaire, d'électricité, de mazout et de carburant;
- le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la Municipalité;
- le paiement découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le Conseil conformément à la Loi;
- le paiement qui doit être effectué en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du Conseil;
- le paiement des frais de poste;
- le paiement des frais de déplacement et de repas aux employés et aux élus;
- le remboursement de la petite caisse et Visa Desjardins;
- le paiement de quote-part de la MRC et d'entente intermunicipale;
- le paiement des obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires;

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente pour adoption par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-839 **Association des transporteurs en vrac de la Haute-Gatineau - Clause préférentielle pour le transport en vrac**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des transporteurs en vrac de la Haute-Gatineau a transmis une demande à la Municipalité concernant inclusion d'une clause préférentielle pour le transport en vrac;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil lors d'un plénier a analysé ladite demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'assure déjà avant tout d'engager les transporteurs en vrac locaux, et ce, depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous s'objecte à l'inclusion d'une clause préférentielle pour le transport en vrac.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-840 **Municipalité d'Aumond - Demande d'ajout à l'entente 2015-2016 pour l'entretien hivernal du chemin du Lac Lortie**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil municipal avise la Municipalité d'Aumond qu'elle ne peut acquiescer à la demande d'ajout pour l'entretien hivernal du chemin du Lac Lortie, et ce, pour les mêmes motifs invoqués dans le procès-verbal R-1901-367 adopté à la séance ordinaire du 19 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION - modifiant l'article 7 du Règlement n° 111113-242 concernant «L'entretien hivernal de déneigement et sablage ainsi que le nivelage en saison estivale pour les chemins privés ou non verbalisés»**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller, John Rodgers, de la présentation d'une modification de l'article 7 du Règlement n° 111113-242 intitulé **«Règlement concernant l'entretien hivernal de déneigement et sablage ainsi que le nivelage en saison estivale pour les chemins privés ou non verbalisés»**.

Adopté

O-1801-841 **Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016**

ATTENDU QUE la Municipalité de Grand-Remous a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu:

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière *chlorure de calcium solide en flocons* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à

commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-842

Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Bourque dans le cadre du «Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - (PAARRM)»

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil approuve les dépenses au montant de 72 048.42 \$ pour les travaux exécutés sur le chemin Bourque pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports et que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-843

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu qu'une demande de subvention au montant de 100 000 \$ soit soumise à la Députée Stéphanie Vallée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2016-2017. La description des travaux prévus apparaît au document «B» du formulaire de demande de subvention pour les chemins Quatre Pattes, Barrage Castor, Di Betta, Guertin, Lafrance, Lyrette, Tourangeau et Bourque.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-844 **Formation FQM - Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser la l'inscription de la conseillère, Johanne Bonenfant, à la formation FQM intitulée **«Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles»** qui se tiendra le 20 février prochain à Sainte-Agathe-des-Monts au coût de 325 \$ plus les taxes applicables.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Note : La conseillère, Johanne Bonenfant, et le conseiller, Éric Bélanger, déclarent leur intérêt pécuniaire pour le sujet 400-02 et se retirent.

O-1801-845 **Demande à la MRC pour inclure la décision de la CPTAQ - Dossier Érablière Bo-Sirop, SENC**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en processus de présentation et d'adoption du futur schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu une réponse favorable à la demande d'inclusion à la zone agricole par le demandeur Érablière Bo-Sirop, SENC;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que demande soit faite à la MRC afin que la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec fasse partie intégrante du futur schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée à l'unanimité

Note : La conseillère, Johanne Bonenfant, et le conseiller, Éric Bélanger, reprennent place à leur siège respectif.

O-1801-846 **Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) - Nomination d'une représentante municipale**

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que l'adjointe administrative, Stéphanie Gagnon, soit nommée pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) comme représentante municipale.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-847 **Annulation de l'AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement n° 071215-275**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement n° 071215-275 soit annulé.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-848 **Règlement n° 071215-276 concernant l'adhésion de la municipalité de Grand-Remous à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.**

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous désire obtenir les services d'une cour municipale pour assurer une justice de proximité sur son territoire en facilitant notamment la pleine application de ses règlements municipaux et la poursuite des contrevenants;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de l'Entente portant sur la délégation à la municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour, une municipalité peut adhérer à cette entente aux conditions qui y sont mentionnées;

ATTENDU QUE la municipalité accepte par règlement les conditions d'adhésion énoncées à l'annexe « A » jointe au présent règlement;

ATTENDU QUE le maire, Gérard Coulombe, procède à la lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu :

QU'il soit statué et ordonné par règlement n° 071215-276 du Conseil de la municipalité de Grand-Remous et il est par le présent règlement statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1

La municipalité de Grand-Remous adhère à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et accepte d'être soumise aux conditions prévues à cette entente et à l'annexe jointe au présent règlement. Une copie de cette entente est aussi annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire, Gérard Coulombe, et la directrice générale, Julie Rail, sont autorisés à signer au nom de la municipalité, l'annexe confirmant l'adhésion de cette dernière à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

RÈGLEMENT N° 071215-276

ANNEXE « A »

Annexe relative aux conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour

ARTICLE 1

La municipalité de Grand-Remous accepte de verser, en une seule fois et à titre de contribution d'adhésion à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un montant de 2.67\$ per capita selon la population établie pour celle-ci par le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014, adopté par le gouvernement du Québec.

La municipalité de Grand-Remous par :

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

O-1801-849

Rencontre avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le dossier de «Convention de Gestion de forêt d'enseignement et de recherche»

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale et les élus (es) intéressés (es) à assister à la rencontre avec le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui se aura lieu le 3 février 2016 à leur bureau de Maniwaki.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-850

Demande d'appui à la Députée et Ministre de la Justice, Stéphanie Vallée / Adhésion temporaire à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire et indispensable que la Municipalité puisse adhérer à une Cour municipale;

ATTENDU QUE notre MRC, la Vallée-de-la-Gatineau, ne dispose pas actuellement du service de Cour municipale;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Cour municipale faciliterait l'application et le respect de ses règlements municipaux, et ce, à un coût raisonnable;

ATTENDU QUE la Municipalité, en décembre 2014, a rencontré la MRC d'Antoine-Labelle afin d'entreprendre le processus d'adhésion à la Cour municipale de ladite MRC;

ATTENDU QU'à sa séance extraordinaire du 16 mars 2015, le Conseil a adopté le Règlement n° 020215-267, règlement ayant pour objet l'adhésion de la Municipalité de Grand-Remous à l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence à établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour et à son annexe «A»;

ATTENDU QUE le 12 novembre dernier, la MRC Vallée-de-la-Gatineau a débuté le processus d'adhésion à la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour ses municipalités locales;

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires afin de joindre la Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais avec l'ensemble des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE la fin de la démarche n'est prévue que pour 2017;

ATTENDU QUE la démarche avec la MRC d'Antoine-Labelle est finalisée et que le Conseil de ladite MRC accepte **une adhésion temporaire** de notre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que demande soit faite à la Députée et Ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, afin qu'elle appuie et autorise l'adhésion temporaire de notre Municipalité avec la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, jusqu'à ce que l'adhésion avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais se finalise.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-851

Ouverture de dossier - Projet de sentier récréatif multifonctionnel dans le secteur de la chute de la Montagne

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu qu'un chèque au montant de 108 \$ plus les taxes applicables soit acheminé ministère pour l'ouverture du dossier dans le cadre du **«Projet de sentier récréatif multifonctionnel dans le secteur de la chute de la Montagne»**.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-852 **MRC Vallée-de-la-Gatineau - Gestion des terres publiques intramunicipales - TPI**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'est vue confié la gestion des terres publiques intramunicipales - TPI sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE certaines parties de ces terres publiques sont contiguës à des terres privées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est appelé à appuyer certaines demandes qui pour lesquelles les promoteurs désirent acquérir ou faire la location de terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire et pertinent d'être informé et/ou consulté lorsque la MRC reçoit des demandes situées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu de demander à la MRC Vallée-de-la-Gatineau que toute demande d'échange, de location, de vente, de demande d'intérêt ou autre nous soit transmise à titre informatif.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-853 **Mandat à la firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que mandat soit donné à la firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats pour la rédaction d'un avis juridique concernant la légalité sur l'imposition d'une tarification et/ou d'une compensation établie par unité de camping.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-854 **Réseau petits pas - Demande d'accès à la salle du centre Jean-Guy Prévost**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le Conseil accepte la demande présentée par l'organisme «**Réseau petits pas**», soit l'accès gratuit à la salle du centre Jean-Guy Prévost à raison d'un avant-midi par mois, pour les mois de février, mars et avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-855 Entériner la dépense - Centre de conditionnement pour le gymnase

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil entérine la dépense effectuée par la directrice générale, Julie Rail, au montant de 599.95 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un **«Centre de conditionnement 360 à technologie Freemotion (MD)»**.

Adopté à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-856 Les Sports Dault et frères - Randonnée 2016

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le Conseil autorise la dépense de 400 \$ plus les taxes applicables pour l'impression du logo de la Municipalité sur les quatre cents gilets de la **«Randonnée 2016 organisée par les Sports Dault et frères»** qui aura lieu le 20 février prochain au centre Jean-Guy Prévost. En contrepartie, la Municipalité prépare le dîner pour les participants de la randonnée et conserve les profits des ventes ainsi que la garantie d'une somme de 500 \$ qui sera remise par les organisateurs.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-857 Contribution financière 2016-2017-2018 - Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous contribue annuellement pour un montant de 500 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau, et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-858

LES COEURS JOYEUX - Installation temporaire du frigidaire

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le Conseil accepte que l'organisme «**LES COEURS JOYEUX**» installe temporairement, jusqu'à la fin de la saison hivernale, leur frigidaire dans le vestiaire à manteaux pour ensuite être transféré dans un vestiaire de chambre de joueurs. Il est entendu que la Municipalité se dégage de toute responsabilité qui pourrait survenir avec la nouvelle localisation.

Adoptée à l'unanimité

O-1801-859

La Mutuelle des municipalités du Québec - Correctif des anomalies mineures

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à faire effectuer les correctifs des anomalies mineures relevées lors de la visite par la Mutuelle des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

O-1801-860

Renouvellement, adhésion, abonnement et autres

FOURNISSEURS	COÛT SANS OU EXCLUANT LES TAXES APPLICABLES
Association des directeurs municipaux du Québec	726.00 \$
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec	325.00 \$
Union des municipalités du Québec	597.48 \$
Fédération québécoise des municipalités	1 237.86 \$
Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau	250.00 \$
Le Réseau d'information Municipale du Québec	260.00 \$
Radio CHGA - Clé en main 2016	1 510.00 \$
Complicité Emploi	150.00 \$
Pôle d'excellence en récréotourisme	200.00 \$

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Période de questions et parole au public

La période de questions débute à 19h28.

O-1801-861 **Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h46.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

